

charges, & l'approbation qu'il s'y est acquise, font que la Diette sent de la répugnance à priver l'Etat des services d'un Ministre dont la capacité est si généralement reconnue. Le Roi lui-même a entrepris de le faire changer de résolution, & a employé les exhortations les plus fortes pour l'y engager. Le Comte de Tessin, sensible à cette nouvelle marque de la bienveillance de Sa Maj. lui a représenté : *Que son zèle pour le service de l'Etat étoit toujours le même : Qu'après s'y être consacré pendant une longue suite d'années, il ne désireroit rien avec plus d'ardeur, que de continuer à être de quelque utilité à sa Patrie ; mais que sa bonne volonté ne se trouvant point secondée par l'état de sa santé, il se voyoit dans la nécessité indispensable de se démettre des emplois qu'il avoit exercés jusqu'alors.* Le Roi étant entré dans les raisons alléguées par ce Seigneur, a exigé du moins qu'il continuât d'exercer encore pendant quelque-tems les emplois dont il est revêtu. On ne tardera pas d'être instruit de la résolution que la Diette aura prise sur cette matière ; mais jusqu'à présent on veut douter qu'elle accorde au Comte de Tessin ce qu'il demande, parce qu'il a toujours rempli les fonctions de ses charges avec une approbation générale.

II. Les Etats du Royaume ayant proposé au Roi plusieurs Sujets propres à remplir trois places qui étoient vacantes dans le Sénat, il a nommé à cet effet le Baron Charles-Gustave de Løwenhielm, Président de la Cour de Justice de *Stockholm*, Chevalier de l'Ordre de l'Etoile du Nord, & Trésorier des Ordres de Sa Majesté ; le Comte Claude de Stromberg, Maréchal de la Cour, aussi Chevalier de l'Ordre de l'Etoile du Nord,